

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3105

17 décembre 2011

SOMMAIRE

Amromco Lux S.à r.l	Nordic Growth Management S.à r.l 149008
Electroengine S.A149009	Nord/LB Covered Finance Bank S.A149020
ITT S.A148994	Novasol Investments S.A149020
ITT S.à r.l148994	NSCB Luxembourg S.A149020
Laumor Holdings S.à r.l149040	Nupur Holding S.A149008
Metec Finance S.A148994	Nupur Holding S.A149008
Metrik S.à r.l148994	Nupur Holding S.A149008
Metro148994	Nupur Holding S.A149008
Mind & Freak S.à r.l149005	Olajterv International S.A149031
Minerals & Resources Management S.A.	Olympia Luxembourg S.à r.l149031
149006	OME Acquisition S.C.A149031
MJ Estate S.àr.l149005	Omega Fenice S.A
MM Design149005	Omega Software S.A149032
Mondial Distribution S. à r.l149006	OME Investment Acquisition S.C.A149031
Montalcino Finances S.A149006	OME Investment S.A149032
Moonray European Investments S.à r.l 149040	OME S.A149032
Mosmart International S.A	OPENB S.A149032
MR-Office S.A149006	Orvieto S.A149033
MS Promotion S.A	Outlaw Group S.à r.l149021
Mugo, s.à r.l149007	Outlaw Group S.à r.l149021
Nanna II S.C.A149007	Outlaw Group S.à r.l149021
N.C.C.D. S.A149007	Outlaw Group S.à r.l149030
N.C.C.D. S.A149007	Patri Participations Holding149038
Neoclides Lux S.A149009	Patron GP III Holdings S.à r.l149038
Neoclides Lux S.A149009	Poseidon Investments S.A149040
Newalux S.A149020	Prax Capital China Growth Fund III,
New Europe Investments Holdings S.A.	S.C.A., SICAR149039
149019	PRIMATUM Fund Management S.à r.l 149039
New Forest S. à r.l	Projet Roumanie S.A149039
NG Private Equity Management S.à r.l 149020	P.R.T149033
Nomeco SPF S.A149007	Pvxis Immo S.A



Metec Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9278 Diekirch, 9, rue Sauerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 114.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154543/10.

(110179967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Metrik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 107.657.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/11/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011154544/12.

(110180202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Metro, Société Anonyme.

Siège social: L-9278 Diekirch, 9, rue Sauerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 98.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154545/10.

(110179968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

ITT S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ITT S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 97.649.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of September, Before us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of ITT S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean-Paul HENCKS, notary residing in Luxembourg, of 15 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 95 of 23 January 2004, with registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Company Register under number B 97.649 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

The Meeting was opened by Jean-Paul Schmit, employee, with professional address in Luxembourg, acting as chairman of the Meeting.

The Chairman appointed as secretary of the Meeting Miss Lou Venturin, jurist, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer of the Meeting Mr. Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting has been unanimously approved by the Meeting.

The Chairman then declared and requested the notary to state the following.

- I) The agenda of the Meeting was as follows:
- 1. Decision to transform the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).



- 2. Determination of the corporate object of the Company.
- 3. Approval of the interim accounts of the Company as at 22 September 2011.
- 4. Decision to grant discharge to the current members of the board of directors of the Company.
- 5. Decision to grant discharge to the current auditor of the Company.
- 6. Appointment of the managers of the Company.
- 7. Decision to approve and adopt the fully restated articles of association of the Company as a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be worded in the English language followed by a French version.
 - 8 Miscellaneous
- II) The shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by each shareholder are shown on an attendance list which, signed by the members of the bureau of the Meeting, the shareholders present, the proxyholder of the represented shareholders and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies, signed ne varietur by the members of the bureau of the Meeting, the relevant proxyholder and the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- III) It appears from the said attendance list that all the shareholders, representing the total capital of the Company, are present or represented at the Meeting. The Shareholders unanimously waive all convening formalities and declare to have been duly informed about the agenda before this Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.
 - IV) After deliberation, the Meeting then adopted, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to transform the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée). This transformation does not result in the creation of a new legal personality. Rather, the Company will continue to exist under the same legal personality but under a different corporate form, between the holders of the shares, and all of those who will become shareholders afterwards.

The Company shall retain the number under which it is currently registered at the Luxembourg Trade and Companies Register as a public limited liability company, i.e. B 97.649.

The transformation shall take place on the basis of the financial situation as stated in the interim accounts of the Company as at 22 September 2011.

Second resolution

The Meeting resolved to determine the corporate object as follows:

"The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The object of the company is to carry on the business of an investment company, and to invest in shares, stock, securities, property and obligations of all kinds.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interest in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Third resolution

The Meeting resolved to approve the interim accounts of the Company as at 22 September 2011. The net asset value of the Company is certified as being equal to eighty five million seven hundred ninety four thousand nine hundred ninety seven point twenty one euro (85.794.997,21.- EUR) which is more than the minimum share capital required for the transformation of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) at the time of the transformation, thereby justifying the contemplated transformation.

Fourth resolution

The Meeting resolved to grant full discharge to each of the current members of the board of directors of the Company for the performance of their mandates until this date.



Fifth resolution

The Meeting resolved to grant full discharge to CeDerLux-Services S.àr.l.

for the performance of its mandate of independent auditor of the Company until this date.

Sixth resolution

The Meeting resolves to set at three (3) the number of Managers who shall together form the Board of Managers, and to create two classes of Managers The Meeting resolves to appoint the following as Managers:

- a) Class A Managers:
- Mr. Andrea Baroni.
 - b) Class B Managers:
- Mr. Jean Hoffmann; and
- Mr. Marc Koeune.

The managers are appointed for an initial period of 12 months, automatically renewed unless terminated otherwise decided by the shareholders.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, The Meeting resolved to adopt the following fully restated articles of association, which will be worded in English as follows:

- " **Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").
- **Art. 2. Corporate object.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The object of the company is to carry on the business of an investment company and to invest in shares, stock, securities, property and obligations of all kinds.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interest in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Name. The Company will have the name "ITT S.àr.l.".
- Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at one hundred twenty four thousand Euro (EUR 124,000.-), divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one Euro and twenty-four cents (EUR I.24) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares within the limits foreseen by Law.

- **Art. 7. Modification of the capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.
- **Art. 8. Payments.** Each share entitles to the holder of such share to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.



- **Art. 9. Multiple beneficiaries.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable whereby the transfer will be approved by a written sole shareholder's resolution.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers which shall, in all cases, include the signature of one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Subject to Article 19, in case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, provided always that such majority shall, in all cases, include the positive vote of one manager of category A and one manager of category B.

In the event that a resolution of the board of managers cannot be passed because the majority does not include the positive vote of both one manager of category A and one manager of category B, then the chairman of the board of managers shall have the casting vote. The chairman of the board of managers shall be an A manager.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at meetings of the board of managers and signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument. In case of a single manager decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

- **Art. 12. Managers liability.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 13. Shareholders' meeting. Shareholders' resolutions, Amendment to the articles.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. The decisions of the single shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted (i) by a majority of 50% plus one of the shareholders (ii) owning at least seventy-five per cent (75%) of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

- Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the 1 st January and ends on the 31 st December in each year.
- **Art. 15. Annual accounts.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

Interim accounts are established by the manager or the board of managers,



These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,

The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.

The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

- **Art. 18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.
- **Art. 19. Shareholder reserved matters.** Notwithstanding any other article and subject to applicable law, the following shall require approval by the shareholder(s) owning at least seventy-five per cent (75%) of the Company's corporate capital. Any manager of the Company may convene a shareholder(s) meeting to consider, and if thought fit, approve any of the matters below.
 - (i) Issue of shares

The creation, allotment or issue of any shares, securities, convertible debt instruments or any other instrument having a similar affect by the Company, or the grant of any option or other right to require the allotment or issue of any shares, securities, convertible debt instruments or any other instrument having a similar affect in the capital of the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company or any variation of the rights attached to any of the shares for the time being in the capital of the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company.

(ii) Variation of capital

The increase, reduction, repayment, purchase (or re purchase), subdivision, redemption, consolidation, re-designation or other variation of the authorised share capital of the Company, or the reduction or the making of any application to a court of competent jurisdiction in relation to any intended reduction, of the amount (if any) standing to the credit of any non-distributable reserve (including the share premium account or capital redemption reserve), or the reduction of any uncalled liability in respect of partly paid shares of the Company.

(iii) Constitutional Documents

The amending, variation or waiver of any provision of the Company's articles of association.

(iv) Change in nature of business

The making of any change (including cessation) in the nature or scope of the business of the Company.

(v) Related party transactions

The entry into, or variation of, by the Company of any transaction, arrangement or agreement with any director of the Company or any person connected with any director of the Company or an associate thereof or any person connected therewith.

- (vi) Acquisitions and disposals
- (a) The sale, assignment, transfer, disposal, merger or spin-off of the entire or a substantial part of the undertaking, business or assets of the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company or any substantial part of any such undertaking, business or assets or grant of any option, right of pre-emption or creation of any security interest over any part of the Company's or any subsidiary of the Company's interest in any share capital in any company.
- (b) The acquisition by the Company of the whole or part of either (a) the issued share or loan capital of any company or other body corporate or (b) the assets, business or undertaking of any bodycorporate, partnership, firm or unincorporated association.
- (c) The acquisition, sale, license, assignment or disposal by the Company of any intellectual property or the entering into of any agreement or other arrangement to do so.
- (d) The undertaking of a sale of the whole of the issued share capital of the Company or all or substantially all of the assets or business of the Company or its subsidiaries whether to a single buyer or to one or more buyers as part of a single transaction or series of linked transactions (including without limitation the manner and timing of any such sale) or liquidation or dissolution of the Company and the taking of any steps by or on behalf of the Company which would or might result in any such sale becoming unconditional or completed.
- (e) The undertaking of the admission of the whole of any class of the issued share capital of the Company (or any new holding company formed for the purpose of a quotation) to trading on any recognised investment exchange, recognised overseas investment exchange, designated investment exchange or designated overseas investment exchange (in each case for the purpose of the UK Financial Services and Markets Act 2000, as amended) or other stock exchange in North America or Europe (including without limitation the manner and timing of any such quotation and the taking of any steps by or on behalf of the Company which would or might result in any quotation).
 - (vii) Security, Loans and Guarantors



- (a) The creation, variation or granting by the Company of any encumbrance (including any interest or equity of any person (including any right to acquire, option or right of pre-emption), any mortgage, charge, pledge, lien, assignment, hypothecation, security interest (including any created by law), title retention or other security agreement or arrangement and any rental, hire purchase, credit or conditional sale or other agreement for payment on deferred terms) or other security interest on any issued share, uncalled capital or on any asset of the Company.
 - (b) The entry into or increase or extension of any liability under any guarantee or indemnity.
 - (c) The increasing or extension of any loan or advance or granting of any credit.
 - (d) Factoring or disposing or encumbering any book debts or entering into invoice discounting arrangements.
 - (e) The borrowing of any monies or incurring any indebtedness or other liability.
 - (viii) Share option schemes, Share schemes and the EBT

The establishment of any new profit sharing, bonus, share option, employee trust or incentive scheme (whether legally binding or not) or the variation to the terms of any existing profit sharing, bonus, share option, employee trust or incentive scheme or the provision, in accordance with any such share option scheme, by the Company of money for the acquisition of shares.

(ix) Litigation

The instigation by the Company of any material litigation, save for collection of debts arising in the ordinary course of business.

(x) No capital expenditure

Any material capital expenditure by the Company, including any of an amount equal to or greater than €100,000 or entry by the Company into a contract, commitment or arrangement with an aggregate value of more than €100,000.

(xi) No transfers of shares

No transfer of shares, including: (i) the transfer of the legal and/or beneficial ownership in such share; and/or (ii) the grant of an option to acquire the legal and/or beneficial ownership in such share, and the following shall be deemed (but without limitation) to be a transfer of a share:

- (a) any direction (by way of renunciation or otherwise) by a shareholder entitled to an allotment or issue of any share that such share be allotted or issued to some person other than himself;
- (b) any sale or other disposition of any legal or equitable interest in a share (including any voting right attached thereto) and whether or not by the registered holder thereof and whether or not for consideration or otherwise and whether or not effected by an instrument in writing; and
 - (c) any grant of a legal or equitable mortgage or charge over any share.
 - (xii) Dividends

The declaration, making or payment of any dividend or other distribution in respect of profits, assets or reserves of the Company or in any way reducing the reserves of the Company.

(xiii) Agreements

Any commitment or agreement to enter into any of the above matters.

Art. 20. Language. In case of any conflict between the English language text of these Articles and the French language text of these Articles, the English language text shall control."

Transitory provisions

The current financial year of the Company began January 1, 2011 (when Company was a public limited liability company (société anonyme)) and it shall end on December 31, 2011.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 183 of the Law have been observed.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euros (1.500.- EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who knows English, states herewith, that on request of the shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and that; in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing individuals, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre,



Par devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de ITT S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 95 du 23 janvier 2004, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.649(la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Assemblée a été présidée par Jean-Paul Schmit, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président a désigné comme secrétaire de l'Assemblée Mlle Lou Venturin, juriste, demeurant profession-nellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élit aux fonctions de scrutateur de l'Assemblée, M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi composé a été unanimement approuvée par l'Assemblée.

Ensuite, Monsieur le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

- I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Décision de transformer la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée.
- 2. Détermination de l'objet social de la Société.
- 3. Approbation des comptes intérimaires de la Société au 22 septembre 2011.
- 4. Décision d'accorder la décharge des membres actuels du conseil d'administration de la Société.
- 5. Décision d'accorder la décharge au commissaire aux comptes actuel de la Société.
- 6. Désignation des gérants de la Société.
- 7. Décision d'approuver et de refondre les statuts de la Société comme société à responsabilité limitée, en langue anglaise suivie d'une version française.
 - 8. Divers.
- II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III) Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par le mandataire en question, par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.
 - IV) Après délibération, l'Assemblée a ensuite adopté, chaque fois unanimement, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de transformer la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée. Cette transformation ne résulte pas en la création d'une nouvelle personne morale. La Société continue d'exister avec la personnalité juridique mais sous une forme sociétaire différente, entre les porteurs des parts sociales créées en replacement des actions de société anonyme présentement transformée, et tous ceux qui deviendront associés par la suite.

La Société conserve le numéro B 97.649 sous lequel elle est présentement enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés en tant que société anonyme.

La transformation s'effectue sur base de la situation financière telle qu'elle apparaît dans les comptes intérimaires de la Société au 22 septembre 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de déterminer l'objet social afin de lui conférer la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations sous n'importe quelle forme, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères et tout autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription, et toute autre combinaison, et également le transfert par vente, l'échange d'une manière ou d'une autre d'actions, d'obligation, de titre obligataires, billets et autres valeurs mobilières de toute nature, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

L'objet social de la Société est d'exercer l'activité d'une société d'investissement, d'investir dans des parts sociales, des actions, des titres, des biens et autres obligations de toute sorte.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute société financière, industrielle ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et peut apporter toute aide que se soit par le biais de prêts, de garanties, ou autre.

La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans intérêt de toute forme et procéder à l'émission d'obligations et de titres obligataires.

La Société peut poursuivre toute activité de titres, financière, industrielle ou commerciale, directement ou indirectement en lien avec son objet et entretenir un établissement commercial ouvert au public.



En général, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et poursuivre toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de ce qui précède."

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver les comptes intérimaires de la Société au 22 septembre 2011. Le bénéfice net de la Société est certifié être égal à quatre-vingt-cinq millions sept cents quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept virgule vingt et un euros (85.794.997,21 EUR), ce qui représente plus que le capital social minimum requis pour la transformation de la Société en une société à responsabilité limitée au moment de la transformation, justifiant ainsi la transformation.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de décharger sans réserve chacun des membres actuels du conseil d'administration de la Société pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à cette date.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de décharger sans réserve CeDerLux-Services S.àr.l.

pour l'exercice de son mandat de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à cette date.

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé de fixer le nombre de gérants à trois (3) qui formeront ensemble le Conseil de Gérance, et de créer deux catégories de Gérants. L'Assemblée a désigné comme Gérants:

- a) Gérants de Catégorie A:
- M. Andrea Baroni.
 - b) Gérants de Catégorie B:
- M. Jean Hoffmann; et
- M. Marc Koeune.

Les gérants sont nommés pour une période initiale de 12 mois, renouvelable automatiquement sauf décision contraire des associés.

Septième résolution

L'Assemblée a décidé d'autoriser et d'approuver la refonte totale des statuts de la Société, qui devront désormais être lu de la manière suivante:

- " **Art. 1** er . **Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée régie par les lois relatives à une telle entité (ci après la "Société"), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").
- Art. 2. L'objet social. La société a pour objet la prise de participations sous n'importe quelle forme, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères et tout autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription, et toute autre combinaison, et également le transfert par vente, l'échange d'une manière ou d'une autre d'actions, d'obligation, de titre obligataires, billets et autres valeurs mobilières de toute nature, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

L'objet social de la Société est d'exercer l'activité d'une société d'investissement, d'investir dans des parts sociales, des actions, des titres, des biens et autres obligations de toute sorte.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute société financière, industrielle ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et peut apporter toute aide que se soit par le biais de prêts, de garanties, ou autre.

La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans intérêt de toute forme et procéder à l'émission d'obligations et de titres obligataires.

La Société peut poursuivre toute activité de titres, financière, industrielle ou commerciale, directement ou indirectement en lien avec son objet et entretenir un établissement commercial ouvert au public.

En général, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et poursuivre toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de ce qui précède.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination sociale. La Société adopte la dénomination de "ITT S.àr.l.".
- Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré dans un toute autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg par le biais d'une résolution émanant des membres d'une assemblée générale extraordinaire, délibérant de la manière définie par les Statuts modifiés.



L'adresse du siège social peut être transférée au sein de la municipalité grâce à une simple décision des gérants ou dans le cas d'une pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut établir d'autres bureaux et succursales, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-quatre mille Euros (EUR 124.000,-), divisé en cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune, toutes ayant été souscrites et libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

- Art. 7. Modification du capital social. Sans porter atteinte aux dispositions de l'article 6, le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 13 des Statuts.
- **Art. 8. Paiements.** Chaque part sociale donne droit au détenteur de cette part sociale à une fraction de l'actif social de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales qu'il détient.
- **Art. 9. Bénéficiaires multiples.** Au sein de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, ainsi un seul propriétaire est admis par part sociale. Les propriétaires indivis de parts sociales devront désigner une seule personne pour être leur représentant à l'égard de la Société...
- **Art. 10. Transfert de parts sociales.** Dans le cas d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement transférables à partir de l'instant où le transfert est approuvé par une résolution écrite de l'associé unique.

En cas d'une pluralité d'associés, les parts sociales détenues par chaque associé pourront être transférées conformément aux provisions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Gérance de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils vont former un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Les gérant(s) peuvent être révoqués ad nutum.

Lorsqu'ils s'adressent à des tiers, les gérant(s) auront l'ensemble des pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances, de poursuivre et d'approuver l'ensemble des actes et opérations conformes à l'objet social de la Société, à condition que les termes de l'article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence des gérants, et en cas d'une pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est liée par la simple signature de son associé unique, et, dans le cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux de ses membres du conseil de gérance qui devront, dans chaque cas, porter la signature d'un des gérants de catégorie A et de l'un des gérants de catégorie B.

Le gérant, ou en cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités de l'agent et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition nécessaire à sa mission.

Conformément à l'article 19, en cas de pluralité des gérants, les résolutions du conseil de gérance devront être adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, à condition que cette majorité inclus, dans chaque cas, le vote positif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Dans le cas où l'une des résolutions du conseil de gérance ne pourrait être retenue parce que la majorité n'inclurait pas un vote positif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, alors le président du conseil de gérance disposera d'une voie supplémentaire. Le président du conseil de gérance devra être un gérant de catégorie A.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à chacune des réunions du conseil de gérance par téléphone, ou conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaires permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de communiquer simultanément l'un avec l'autre. La participation à l'une des réunions par ces moyens doit être considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Les résolution écrites, approuvées et signées par l'ensemble des gérants, auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance et les signatures pourront être exécutées sur des documents séparés, chacun étant un original mais dont l'ensemble constituera un seul et même instrument. Dans le cas où les décisions émaneraient d'un associé unique, elles seront enregistrées par procès-verbal ou rédigées par écrit.

- **Art. 12. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (en fonction de la situation) n'engage, en raison de sa position, aucunement sa/leurs responsabilité(s) personnelle(s) à l'égard de tout engagement valablement réalisé par lui/eux au nom de la Société.
- Art. 13. Réunion de l'assemblée générale des associés, Résolutions de l'assemblée générale des associés, Modification des statuts. L'associé unique concentre l'ensemble des pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique qui sont prises dans le cadre du premier paragraphe, sont enregistrées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.



En présence d'une pluralité d'associés, les associés devront prendre une décision de manière collective, quelque soit le nombre des parts sociales qu'ils détiendront. Chaque associé détient des droits de vote proportionnellement au nombre de parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives sont valablement prises dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Cependant, les résolutions prises dans le but de modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées (i) par une majorité de 50% plus l'un des associés (ii) détenant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, sujette aux provisions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1 er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

Art. 15. Les comptes annuels. Chaque année, en référence à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou dans le cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance, devront préparer un inventaire incluant une indication relative à la valeur des actifs et des obligations de la Société.

Chaque associé pourra consulter l'inventaire cité ci-dessus et le bilan de la Société au siège social de la Société.

Art. 16. Distribution des réserves légales. Les profits brut de la Société cités dans les compte annuels, après déduction des dépenses générales, des amortissements et des dépenses représentent le bénéfice net. Le montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à ce que le montant de la réserve légale atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets pourra être distribué au(x) associé(s).

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

Les comptes intérimaires sont établis par le gérant ou le conseil de gérance,

Ces comptes font apparaître un bénéfice, incluant les bénéfices reportés ou transférés à une réserve extraordinaire,

La décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Le paiement est réalisé une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Au moment de la liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par les associés qui devront déterminer leurs pouvoirs et leurs rémunération.

- **Art. 18. La loi applicable.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des questions auxquelles aucune disposition spécifique n'auraient été prises dans ces Statuts.
- Art. 19. Nonobstant tout autre article et conformément à la loi applicable, les dispositions suivantes nécessitent l'approbation par le(s) associé(s) représentant au moins soixante quinze pourcent (75%) du capital social de la Société. Tout gérant de la Société peut convoquer une assemblée générale des associé(s) pour examiner, et s'il convient, approuver l'une des propositions ci-dessous.
 - (i) Emission de parts sociales

La création, l'attribution ou l'émission d'actions, d'obligations, de titres de créances convertibles ou de tout autre instrument ayant un effet similaire sur la Société, ou l'octroi de toute option et autre droit qui requiert l'attribution ou l'émission de parts sociales, d'obligations, de titres de créance ou de tout autre instrument ayant un effet similaire sur le capital social de la Société, ou tout autre filiale directe ou indirecte de la Société, ou toute autre modification des droits attachés à chacune des parts sociales, pour la période où elles étaient présentes dans le capital social de la Société, ou de tout autre filiale directe ou indirecte de la Société.

(ii) Variation du capital

L'augmentation, la réduction, le remboursement, l'achat (ou l'achat renouvelé), la sous-division, le rachat, la consolidation, la re-désignation, ou toute autre variation du capital social autorisé de la Société, la diminution ou la présentation de toute proposition devant le Tribunal d'une juridiction compétente en matière de réduction d'un montant (le cas échéant) résultant du crédit de toute réserve non-distribuable (incluant le compte de prime d'émission ou de la réserve de capitalisation), ou la diminution de toute responsabilité injustifiée à l'égard des parts sociales de la Société déjà en partie libérées.

(iii) Textes fondateurs

L'amendement, la modification ou la suppression de toute provision des Statuts de la Société.

(iv) Changement de nature de l'activité

La réalisation de tout changement (incluant la cessation) dans la nature ou la portée de la Société.

(v) Opérations entre sociétés apparentées

L'entrée, ou la modification par la Société de toute transaction, entente ou accord avec l'un des gérants de la Société ou tout autre personne concernée avec l'un des directeurs de la Société ou l'un des associés, ou de toute autre personne qui s'y rattache.



- (vi) Cessions et acquisitions
- (a) La vente, la cession, le transfert, la disposition, la fusion ou la scission de l'ensemble ou d'une partie substantielle de l'entreprise, activités ou actifs de la Société ou de toute filiale directe ou indirecte de la Société, ou de toute part substantielle de l'entreprise, activité ou actifs de tout type ou cession de toute option,, droit de préemption ou de création de toute sûreté réelle sur une partie quelconque de la Société ou de toute filiale où la Société a un intérêt dans le capital social de toute société.
- (b) L'acquisition par la Société de l'ensemble ou d'une partie de: (a) soit des parts sociales émises ou d'un prêt de capital de toute société ou autre personne morale ou (b) soit des actifs, de l'activité ou de toute entreprise ou personne morale, partnership, firme ou association sans personnalité morale.
- (c) L'acquisition, la vente, la licence, la cession ou la disposition par la Société de tout droit de propriété intellectuelle ou la conclusion d'un contrat ou de tout type d'accord dans ce but.
- (d) La réalisation d'une vente portant sur l'ensemble du capital social de la Société, ou de tout ou partie des actifs, ou sur l'activité de la Société, ou de ses filiales, à l'égard d'un acheteur unique, ou à un ou plusieurs acheteurs dans le cadre d'une transaction unique, ou d'une série de transactions liées (incluant sans limitations les modalités et le calendrier de ces ventes), ou la liquidation, ou la dissolution de la Société, ou le fait de prendre part au nom et pour le compte de la Société à toute étape qui serait ou pourrait conduire à une telle vente devenant inconditionnelle ou accomplie.
- (e) L'admission de l'ensemble ou de certaine catégorie de parts sociales émises par la Société (ou de toute nouvelle société holding constituée dans le but d'une cotation) pour spéculer sur toute bourse d'investissement, toute bourse étrangère d'investissement, ou toute bourse d'investissement désignée, ou toute bourse étrangère d'investissement désignée (dans tous les cas dans le but de la loi de 2000 sur les marchés et services financiers, modifiée à plusieurs reprises) ou tout autre bourse en Amérique du Nord ou en Europe (incluant sans limitation de moyens et de temps, toute ces cotations et la prise de toute mesure au nom et pour le compte de la Société à toute étape qui serait ou pourrait résulter une cotation).
 - (vii) Titres, prêts et garants.
- (a) La création, la modification ou l'octroi par la Société de toute charge (incluant les intérêts, ou de toute participation de toute personne (incluant tout droit d'acquérir, d'option et de préemption), toute hypothèque, nantissement, gage, droit de gage, assignation, mise en hypothèque, grèvement (incluant ceux créer par la loi), réserve de propriété ou autre contrat de sûreté, ou accord, et toute location, crédit à tempérament, crédit, contrat de vente conditionnelle, ou autre contrat pour le paiement du crédit) ou autre sûreté sur toute part sociale émise, capital social non libéré et tout autre actif de la Société.
 - (b) L'acceptation, l'augmentation ou l'extension de toute responsabilité en vertu de toute garantie ou indemnité.
 - (c) L'augmentation ou la prolongation d'un prêt ou d'une avance ou l'octroi de tout crédit.
- (d) L'affacturage, l'aliénation ou le grèvement de toute créance comptable, ou la conclusion d'accord d'escompte de factures.
 - (e) L'emprunt de somme d'argent ou le déclaration de toute dette et autre obligation.
 - (viii) Les options sur actions, les régimes d'actions et de la EBT.

La mise en place de toute nouvelle participation aux bénéfices, primes, options sur actions, fiducie au bénéfice des employés ou accord incitatif (qu'il engage légalement ou non), ou la modification des clauses de toute participation aux bénéfices, primes, options sur actions, fiducie au bénéfice des employés, ou accord incitatif ou les provisions, conformément avec tout système d'actionnariat, avec l'argent de la Société pour l'acquisition de parts sociales.

(ix) Contentieux

L'initiation par la Société de tout contentieux important, de sauvegarde pour le recouvrement des dettes résultant du déroulement ordinaire de l'activité.

(x) Aucune dépense de capital

Toute dépense de capital par la Société, incluant un montant égal ou supérieur à €100.000, ou la conclusion par la Société d'un contrat, d'un engagement ou d'un accord d'un montant global de plus de €100.000.

(xi) Pas de transfert de parts sociales

Aucun transfert de part sociales, incluant: (i) le transfert de la propriété légale et/ou en équité de ces parts sociales; et/ou (ii) l'octroi d'une option pour acheter la propriété légale et/ou en équité de ces parts sociales, et les suivantes devront être réputées (mais sans limitations) être un transfert d'une part sociale:

- (a) toute les possibilités (par voie de renonciation ou autre) pour un associé ayant droit à une attribution ou à l'émission de part sociale, que ces parts sociales ont été attribuées ou émises à une personne autre que cette dernière;
- (b) chaque vente ou autre aliénation ayant un intérêt légal ou en équité relatif à une part sociale (incluant tout droit de vote qui y serait rattaché) et pour le propriétaire enregistré ou non, et pour ces considérations ou non, et affectées ou non par un instrument écrit; et
 - (c) tout cession d'une hypothèque légale ou non, ou tout ordre sur toute part sociale.
 - (xii) Dividendes



La déclaration, la mise en place ou le paiement de tout dividende ou autre distribution des bénéfices, actifs et autre réserves de la Société ou qui pourrait d'une quelconque manière faire décroître les réserves de la Société.

(xii) Contrats

Tout engagement et autre contrat conclus dans les buts définis précédemment.

Art. 20. Langues. En cas de divergences entre le texte anglais de ces Statuts et le texte français, la version anglaise primera."

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des actionnaires, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait aux individus comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé Schmit, Koch, Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42303. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149293/592.

(110173334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Mind & Freak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154546/9.

(110179981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

MJ Estate S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154548/9.

(110179998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

MM Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, 60, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154549/10.

(110179973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.



Minerals & Resources Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.227.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Serge KRANCENBLUM. Cet dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de L'an 2017.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

MINERALS & RESOURCES MANAGEMENT S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011154547/15.

(110180080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Mondial Distribution S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3839 Schifflange, 8, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 78.036.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154550/10.

(110180131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Montalcino Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 54.587.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154551/10.

(110179605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

MR-Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld.

R.C.S. Luxembourg B 138.011.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011154553/10.

(110179800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

MS Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 115.837.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011154554/11.

(110180256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.



Mugo, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-6931 Mensdorf, 34, rue de Beyren.

R.C.S. Luxembourg B 77.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154555/9.

(110180158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

N.C.C.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.330.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154556/11.

(110179625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

N.C.C.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154557/9.

(110179627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Nanna II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.889.

Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nanna II S.C.A

Un mandataire

Référence de publication: 2011154558/14.

(110179522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Nomeco SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154559/10.

(110179471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.



Nordic Growth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.631.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.

Banque Domiciliataire

Référence de publication: 2011154560/11.

(110179694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Nupur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.964.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011154561/12.

(110180241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Nupur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.964.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011154562/12.

(110180242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Nupur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.964.

FXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011154563/12.

(110180243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Nupur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.964.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 octobre 2011. Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011154564/12.

(110180244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Neoclides Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 102.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154566/10.

(110180294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Neoclides Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 102.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154567/10.

(110180295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Electroengine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft.

R.C.S. Luxembourg B 164.386.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-sixth of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Mr. Thomas BERGFJORD, CEO, born in Katrineholm (Sweden), on July 27, 1968, residing in SE-75598 Uppsala, Halmby 207,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

- Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "ELECTROEN-GINE S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").
 - Art. 2. The duration of the Company is unlimited.
- **Art. 3.** The Company may acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, into whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect.

The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third party.



The Company may furthermore make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into thirteen million one hundred ninety-five thousand five hundred fifty-six (13,195,556) shares, without designation of the nominal value.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.



In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the last Friday of June at 11:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- j) the name and address of the shareholder;
- k) the number of shares he owns;
- I) each resolution upon which a vote is required;
- m) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
 - n) a box for each resolution to be considered;
- o) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
 - p) a mention of the place and date of execution of the form;
 - q) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- r) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.



In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.
- **Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.



VI. Accounting year, Balance

- **Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1 st of January of each year and shall terminate on 31 st of December of the same year.
- Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transistory dispositions

- 1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2011.
- 2. The first General Meeting will be held in the year 2012.
- 3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the thirteen million one hundred ninety-five thousand five hundred fifty-six (13,195,556) shares have been subscribed by the sole shareholder, Mr. Thomas BERGFJORD, prenamed and represented as said before, and paid up to the extend of twenty-five percent (25%) by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euros (7,750.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1. The registered office is established in L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft.
- 2. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
- 3. The following persons are appointed as directors:
- Mr. Alain MESTAT, bank employee, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on March 11, 1966, residing in L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft;
- Mr. Thomas BERGFJORD, CEO, born in Katrineholm (Sweden), on July 27, 1968 residing in SE-755 98 Uppsala, Halmby 207; and



- Mr. Per BENGTSSON, Chairman, born in Mönsterås (Sweden), on December 31, 1967, residing in SE-741 93 Knivsta, Marma 440.
- 4. Mr. Denis BOUR, chartered accountant, born in Metz (France), on August 19, 1961, residing professionally in L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, is appointed as statutory auditor of the Company.
 - 5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints:
 - Mr. Per BENGTSSON, prenamed, as chairman of the board of directors, and
- Mr. Alain MESTAT, prenamed, as managing director, with all powers to validly bind the Company, in any circumstances and without restrictions, by his individual signature.
- 6. The mandates of the directors, the managing director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2017.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand and twenty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Thomas BERGFJORD, CEO, né à Katrineholm (Suède), le 27 juillet 1968, demeurant à SE-75598 Uppsala, Halmby 207,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "ELECTROENGINE S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").
 - Art. 2. La durée la de Société est illimitée.
- **Art. 3.** La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option



d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en treize millions cent quatrevingt-quinze mille cinq cent cinquante-six (13.195.556) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.



L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis:
 - e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter:
 - g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
 - h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.



Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.



V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18 . Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
- 3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les treize millions cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante-six (13.195.556) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Mr. Thomas BERGFJORD, préqualifié et représentée comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft.



- 2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
- Monsieur Alain MESTAT, employé de banque, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 mars 1966, demeurant à L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft;
- Monsieur Thomas BERGFJORD, CEO, né à Katrineholm (Suède), le 27 juillet 1968, demeurant à SE-75598 Uppsala, Halmby 207; et
- Monsieur Per BENGTSSON, Chairman, né à Mönsterås (Suède), le 31 décembre 1967, demeurant à SE-741 93 Knivsta, Marma 440.
- 4. Monsieur Denis BOUR, expert-comptable, né à Metz, (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, est nommé commissaire aux comptes de la Société.
 - 5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme:
 - Monsieur Per BENGTSSON, préqualifié, comme président du conseil d'administration, et
- Monsieur Alain MESTAT, préqualifié, comme administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa signature individuelle.
- 6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille vingt euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011 LAC/2011/48163. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150501/553.

(110174877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

New Europe Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 118.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154568/9.

(110179755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

New Forest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3897 Foetz, 31, rue Jean-Pierre Bicheler.

R.C.S. Luxembourg B 146.160.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14. Novembre 2011.

Référence de publication: 2011154569/10.

(110180233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.



Newalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 145.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154570/10.

(110180164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

NG Private Equity Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.127.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.

Banque Domiciliataire

Référence de publication: 2011154572/11.

(110179733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Nord/LB Covered Finance Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 116.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154573/10.

(110179618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Novasol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 84.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154575/10.

(110180004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

NSCB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 131.134.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 27 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

NSCB Luxembourg S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Pour extrait conforme

Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2011154576/14.

(110179743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.



Outlaw Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 106.967.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

La gérance

Référence de publication: 2011154579/12.

(110180311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Outlaw Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.967.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

La gérance

Référence de publication: 2011154580/12.

(110180312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Outlaw Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.967.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

La gérance

Référence de publication: 2011154581/12.

(110180313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Mosmart International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.540.

STATUTES

In the year two thousand and eleven,

on the twenty-seventh day of the month of October.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Mosmart Investments (Pty) Ltd", a Private Limited Company, incorporated under the laws of South Africa, having its registered office at Panorama Office Estate, Block 8, 971, Kudu Street, Allen's Nek Ext. 27 and registered with the Company and Intellectual Property Registration Office under number 2004/027607/07,

being represented by Mr Olivier Dal Farra, lawyer, residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 14 September 2011,

which, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed.

The appearing Party requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a public limited liability company "MOSMART INTERNATIONAL S.A.", which is hereby established as follows:



ARTICLES OF ASSOCIATION

- **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established by the Party and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme, under the name of "MOSMART INTERNATIONAL S.A.", (the "Corporation").
- **Art. 2. Duration.** The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association as prescribed in Article 18 hereof.
- **Art. 3. Object.** The object of the Corporation is to purchase, hold, develop or market, directly or indirectly, any intellectual or industrial property right, more particularly copyright on software, patents and trademarks, designs and models, including the development, manufacturing, marketing and distribution of the technology covered by these intellectual or industrial property rights as well as, where applicable, to acquire licenses in relation to such intellectual or industrial property rights. In relation to the marketing of the intellectual or industrial property rights which the Corporation will hold, in particular patents and trademarks, the Corporation may grant licenses on such intellectual or industrial property rights, particularly to its affiliates as well as to any third party company or otherwise.

The Corporation may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises, hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, interests in partnerships and other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, develop and manage its portfolio.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant financial and assistance to affiliated companies or companies with which it has a major business relationship, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political or economic developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital - Shares and Share certificates. The authorized capital of the Corporation is set at two million US dollars (USD 2,000,000.-) represented by a total of twenty-nine thousand eight hundred (29,800) shares, each without par value, divided into various classes as follows, with such rights and obligations as set forth hereinafter, including Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares. The subscribed capital is set at fifty thousand US dollars (50,000.- USD) represented by seven hundred and forty-five (745) Class A Shares without par value.

Shares will be issued in registered form only.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the absolute owner of such shares.

Confirmations of such inscription shall be delivered to the shareholders. The transfer of nominative shares shall be undertaken by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

If shares of one class are transferred to a holder of shares of another class, the shares so transferred shall automatically be re-designated as shares of the class of shares previously held by the transferee. The Board shall acknowledge and publish the resulting amendment to Article 5 hereof.

The Corporation shall register a transfer of shares only following a resolution of the board of directors acknowledging that such transfer in compliance with any agreement between shareholders that may have been notified to the Corporation and the Corporation shall refuse to register any transfer of shares that would be in breach of any such agreement among the shareholders.

The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital. Besides the existing Class A Shares, the authorized capital comprises the subscribed capital, Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares will be issued by the Board of Directors pursuant to agreements among the Class A shareholder, investors and the Corporation. The authorized and the subscribed capital of the Corporation



may either be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, as prescribed in Article 18 hereof.

The board of directors of the Corporation shall be authorized to issue new shares up to such total authorized capital, in whole or in part, from time to time, as it in its discretion, but taking due account of any shareholders' agreement may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of these Articles of Associations or the relevant shareholder resolution that has changed or reviewed the authorized capital by deciding the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for such shares from time to time. The board of directors shall further be authorized and instructed to determine the conditions of any such subscription, subject to compliance with relevant shareholders' agreements.

Each time the board of directors shall act to render effective in whole or in part any such increase of capital, Article 5 of the Articles of Association shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorize any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax, telegram or telex.

If any of the shareholders is not represented at a meeting duly convened, the meeting shall be adjourned to the same day in the next week, at the same time and place or, if that day be a public holiday, to the next succeeding day other than a Saturday, Sunday or public holiday and at such adjourned meeting, there shall be no quorum, provided that in case of an extraordinary general meeting the adjourned meeting shall be held within four weeks and following the giving of notices as provided by law.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a majority of three quarters of the shares represented and voting at any meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, at 12.00 (noon) on the third Friday of June and for the first time in 2012.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the relevant notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Corporation shall be managed by a board of directors composed at least of three members at least who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The election procedure shall comply with any relevant agreements among the shareholders.

The holders of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares shall be entitled to propose for election one director of the Corporation for each 10 % of the share capital held provided that the holders of Class A Shares are entitled to propose a maximum of three directors (the "A directors"), the holders of Class B Shares are entitled to propose for election one director (the "B Director") and that the holders of Class C Shares are entitled to propose for election a maximum of two directors (the "C Director").

The proposals shall be made by written notice to the Corporation, which shall take the necessary steps to arrange for the appropriate board meetings and shareholders meetings.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders, such appointment to be made in a manner consistent with the proposal rights described above.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors shall choose from among the C Directors a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.



The chairman shall preside at all meetings of the board of directors and shall have a casting vote at board meetings. In his absence the shareholders or the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors shall meet upon being summoned, by the chairman or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in an agenda previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy. Votes may also be cast in writing, either by fax or telegram or telex, or by telephone, provided in such latter event that the vote is confirmed in writing.

The board of directors may deliberate or act validly only if at least one A Director, one B Director and one C Director are present or represented at a meeting.

Decisions shall be taken by a majority of three quarters of the votes of the directors present or represented at such meeting, and this majority shall include the vote of at least one A Director, one B Director and one C Director.

By exception, the removal of a director or the auditor may be decided by the shareholder holding a simple majority of the shares in the Corporation outstanding.

In the event that any director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee of the other contracting party), such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's interest therein shall be reported to the next meeting of shareholders.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes - which may be produced in judicial proceedings or otherwise - shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

So long as the holders of Class C shares hold at least twenty-five percent (25%) of the then outstanding shares of the Corporation, and on an as-converted basis if the Corporation issues other types of securities that are convertible into shares, the board of directors shall not, without the affirmative vote of all the C Directors:

- (a) enter into, or permit any subsidiary to enter into, any transaction that would result in the creation of any mortgage, pledge or other security interest over all or substantially all of the assets of the Corporation or any of its subsidiaries;
- (b) declare or pay any dividend or other distribution of cash, capital stock or other assets of the Corporation, unless retained earnings exceed ten times the proposed dividend or other distribution;
- (c) enter into, or permit any subsidiary to enter into, any transaction with any shareholder or any person who is directly or indirectly connected to a shareholder through family relation (to the third degree) or by a shareholding of at least 20%;
 - (d) approve the budget or make any investment or incur indebtedness materially inconsistent with the budget;
 - (e) designate or grant any person signing authority on behalf of the Corporation;
- (f) change substantially the principal business of the Corporation, enter new lines of business, or exit the current line of business of the Corporation.
- **Art. 13. Binding signatures.** The Corporation will be bound by the joint signatures of any two directors of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.
- **Art. 14. Statutory Auditor.** The operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.



The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause. If the shareholders decide to entrust the audit to a "réviseur d'entreprises agréé", the appointment of a statutory auditor shall not be necessary.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the 1 st January of each year and shall terminate on the 31 st December of the following year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31 st December 2011.

Art. 16. Allocation of profits. From the annual net profits of the Corporation, five (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten (10 %) of the subscribed capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Subject to the conditions laid down by law, interim dividends may be distributed upon decision of the board of directors.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

- **Art. 17. Dissolution and Liquidation.** In the event of a dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.
- **Art. 18. Amendment of the Articles of Association.** These Articles of Association may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.
- Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies (loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales), as amended.

Subscription - Payment

All the shares are subscribed by "Mosmart Investments (Pty) Ltd", aforementioned.

All these shares have been subscribed in full and fully paid-up in cash, so that the total amount of fifty thousand US dollars (50,000.- USD) is as of now fully available to the Corporation, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Corporation is fixed at: 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed directors of the Corporation for a period of six years as from today:
- Mr Swen Grundmann, company director, residing at 35 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Mr Andries Benjamin Mostert, company director, residing at 177 Panorama Drive, Constantia Kloof, Gauteng, South Africa; and
- Mr Gary De Decker, company director, residing at 162 Hamilton Avenue, Craighall Park, Johannesburg, Gauteng, South Africa.
 - 3. The following is appointed as auditor for a period ending at the next annual general meeting of shareholders:
- "PricewaterhouseCoopers S.à r.l.", 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg, section B number 65 477).

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. Should there be a contradiction between the English and the French text, the English version will prevail.



Whereof this notarial deed was drawn up on the date set at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, said proxyholder signed the present original deed together with Us, Notary, having personal knowledge of the English language.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le vingt-septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Mosmart Investments (Pty) Ltd», a Private Limited Company, incorporated under the laws of South Africa, société consituée sous les loisd'Afrique du Sud, ayant son siège social à Panorama Office Estate, Block 8, 971, Kudu Street, Allen's Nek Ext. 27 et inscrite au Bureau d'enregistrement des sociétés et de la propriété intellectuelle sous le numéro 2004/027607/07,

étant représentée par Monsieur Oliver Dal Farra, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 septembre 2011,

qui, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire d'établir les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de «MOS-MART INTERNATIONAL S.A.», qu'elle constitue par les présentes:

STATUTS

- **Art. 1** er . Forme, **Dénomination**. Il est par la présente établi, par la partie comparante et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme, sous la dénomination de «MOSMART INTERNATIONAL S.A.», (la "Société").
- **Art. 2. Durée.** La société est établie pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires adoptée de la manière prévue pour la modification des présents Statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.
- Art.3. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir, de développer ou de céder, directement ou indirectement, tout droit de propriété intellectuelle ou industrielle, et plus particulièrement le droit d'auteur sur des logiciels informatiques, des brevets et marques, dessins et modèles, y compris le développement, la fabrication, le marketing et la distribution des technologies couvertes par ces droits de propriété intellectuelle ou industrielle de même que, le cas échéant, d'acquérir des licences relatives à ces droits de propriété intellectuelle ou industrielle. En relation avec le marketing des droits de propriété intellectuelle que la Société va détenir, en particulier les brevets et marques, la Société peut octroyer des licences de propriété intellectuelle ou industrielle, en particulier à ses sociétés affiliées comme à toute société tierce ou de toute autre manière.

La Société peut participer à la création et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et peut investir de quelque manière que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, détenir des intérêts dans des sociétés de personnes ou autres entités et acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière comme la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de dette et de toutes autres valeurs mobilières ou immobilières, et la détention, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance financière aux sociétés ou autres entreprises avec lesquelles elle a une relation commerciale majeure, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance, et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Peuvent être créés, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions de dollars américains (2.000.000 USD) représenté par un total de vingt-neuf mille huit cents (29.800) actions chacune sans valeur nominale,



divisé en diverses classes comme suit, avec les droits et obligations comme décrits ci-après, comprenant des Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille dollars américains (50.000.- USD), représenté par sept-cent quarante-cinq (745) Actions de Classe A sans valeur nominale.

Les actions sont uniquement émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Les confirmations de ces inscriptions seront délivrées aux actionnaires. Le transfert des actions nominatives sera entrepris par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant une procuration appropriée pour agir à cet effet.

Si des actions d'une classe sont cédées à un détenteur d'actions d'une autre classe, les actions ainsi cédées sont automatiquement comme actions de la classe d'actions déjà détenue par le cessionnaire. Le conseil d'administration reconnaîtra et publiera l'amendement de l'article 5 qui en résulterait.

La Société ne sera valablement active à procéder à la transcription d'une cession des actions dans le registre uniquement suite à une résolution du conseil d'administration reconnaissant qu'un tel transfert est conforme à tout pacte d'actionnaires lequel aurait été notifié à la Société et la Société devra refuser d'enregistrer toute cession d'actions qui ne serait pas conforme à un tel pacte d'actionnaires.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital. En plus des Actions de Classe A existantes, le capital autorisé qui inclut le capital souscrit, se compose d'Actions de Classe A, Actions de Classe B et Actions de Classe C, qui seront émises par le Conseil d'Administration en vertu d'un pacte quelconque entre actionnaires de la Classe A, des investisseurs et la Société. Le capital autorisé et souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification des présents Statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

Le conseil d'administration de la Société sera autorisé à émettre de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé, en tout ou en partie, à tout moment, à sa seule discrétion, mais en tenant compte de tout pacte entre actionnaires, pendant une période expirant cinq ans après la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations des présents Statuts ou de la résolution concernée des actionnaires, décidant l'émission des actions représentant une telle augmentation à part entière ou partielle et acceptant des souscriptions pour de telles actions à tout moment. Le conseil d'administration sera en plus autorisé et instruit à déterminer les conditions d'une telle souscription, sous réserve d'être en conformité avec tout pacte d'actionnaire applicable.

A chaque fois que le conseil d'administration agira pour rendre effective l'augmentation du capital, que ce soit dans son intégralité ou partiellement, l'Article 5 des Statuts sera modifié de telle façon à refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute action nécessaire pour obtenir la documentation et la publication d'une telle modification en conformité avec la loi.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Généralités. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les activités de la Société.

Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée générale des actionnaires en délégant par écrit, télécopie, télégramme ou télex une autre personne en guise de représentant.

Si l'un des actionnaires n'est pas représenté à une assemblée dûment convoquée, l'assemblée sera ajournée de sorte qu'elle soit tenue le même jour de la semaine suivante, à la même heure et place ou, si ce jour est un jour férié, le jour ouvrable suivant sauf s'il s'agit d'un samedi, dimanche ou jour férié, et à cette assemblée ajournée, il n'y aura pas de quorum, sous réserve qu'en cas d'assemblée générale extraordinaire, l'assemblée ajournée se tiendra dans un laps de temps de quatre semaines et sera également convoquée selon les dispositions prévues par la loi.

Les résolutions à une assemblée dûment convoquée seront adoptées à une majorité de trois quarts des actions représentées et votants à chaque assemblée générale.

Le conseil d'administration déterminera toutes autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour qu'ils puissent prendre part à une assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, cette dernière pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de la convocation, à 12.00 heures (midi) le troisième vendredi du mois de juin et pour la première fois en 2012. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et aux lieux spécifiés dans les avis de convocation.



Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour une période maximale de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. La procédure d'élection devra être conforme aux dispositions pertinentes de tout pacte entre les actionnaires.

Les détenteurs d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe C sont autorisés à proposer la nomination d'un administrateur de la Société pour les élections pour chaque 10% du capital social détenu, étant entendu que les détenteurs d'Actions de Classe A peuvent proposer des candidats pour un maximum de trois postes d'administrateurs (les «Administrateurs A»), les détenteurs d'Actions de Classe B sont autorisés à proposer des candidats pour un poste d'administrateur (l' «Administrateur B») et les détenteurs d'Actions de Classe C sont autorisés à proposer des candidats pour un maximum de deux postes d'administrateurs (les «Administrateurs C»).

Les propositions sont faites par avis écrit à la Société, laquelle prendra les démarches nécessaires pour organiser des assemblées générales des actionnaires et des conseils d'administration de manière appropriée. Tout administrateur est recevable ad nutum et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Si le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou de tout autre événement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions liées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, cette nomination devant être compatible avec les droits de proposition décrits ci-dessus.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration devra choisir un président parmi les Administrateurs C et peut élire un vice-président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un administrateur et dont la responsabilité sera de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les réunions du conseil d'administration et il aura une voix prépondérante aux réunions du conseil d'administration. En son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner un autre président pro tempore sur vote obtenant la majorité des actionnaires présents à de telles réunions et assemblées générales.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'accord documenté par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans un ordre du jour préalablement adopté par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur en guise de représentant. Les votes peuvent également être recueillis par écrit, ou par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone, sous réserve que dans ce dernier cas, le vote soit confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Administrateur A, un Administrateur B et un Administrateur C sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des trois quarts des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, et cette majorité doit inclure la voix d'au moins un Administrateur de classe A, un Administrateur de classe B et un Administrateur de Classe C.

Par exception, la révocation d'un administrateur ou du commissaire aux comptes par décision de l'actionnaire détenant la majorité simple des actions de la Société en circulation.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante), cet administrateur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette transaction; un rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les résolutions circulaires du conseil d'administration seront prises valablement si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Une telle approbation doit être donnée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés.

Art. 11. Procès verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président, ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux - destinés à servir en justice ou ailleurs - seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.



Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire accomplir tout acte d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec un avis préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Aussi longtemps que les détenteurs d'Actions de Classe C détiennent au moins vingt-cinq pourcent (25%) des actions en circulation de la Société, calculé sur base d'une conversion déjà faite, si la Société émet d'autres titres convertibles en actions, le conseil d'administration ne pourra pas, sans le vote positif de tous les Administrateurs de Classe C:

- (a) être partie ou permettre à toute filiale d'être partie à une transaction qui résulterait en une création d'une hypothèque, d'un gage ou de autre droit de sûreté sur tout ou partie des avoirs de la Société ou une de ses filiales;
- (b) déclarer ou payer tout dividende ou autre distribution en espèces, en actions de la Société ou autres avoirs de la Société, à moins que les bénéfices non-distribués n'excèdent le dividende proposé multiplié par dix ou qu'il y ait une autre distribution;
- (c) être partie, ou permettre à toute filiale d'être partie à une transaction avec tout actionnaire ou toute personne qui est liée directement ou indirectement à un actionnaire par des relations familiales (jusqu'au troisième degré) ou par une participation comme actionnaire d'au moins 20%;
- (d) approuver les comptes, faire tout investissement ou encourir un endettement substantiellement contradictoire au budget;
 - (e) désigner ou accorder à toute personne un pouvoir de signature pour compte de la Société;
- (f) modifier substantiellement l'activité principale de la Société, entrer dans de nouvelles branches d'activité, disposer des branches d'activités actuelles de la Société.
- **Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou personnes à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.
- **Art. 14. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le premier commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des actionnaires immédiatement à la suite de la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par les actionnaires avec ou sans justification.

Si les actionnaires décident de confier la révision des comptes à un réviseur d'entreprise agréé, la nomination d'un commissaire aux comptes ne sera pas nécessaire.

- **Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année à l'exception du premier exercice social, qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.
- Art. 16. Affectation des bénéfices. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera alloué au compte réserve légale tel que prévu à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du bénéfice annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportuns du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Un dividende déclaré mais impayé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le détenteur d'une telle action, sera annulé par le détenteur de celle-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.



- **Art. 18. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.
- Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscription - Libération

Toutes les actions dans la Société sont souscrites par «Mosmart Investments (Pty) Ltd», prénommée

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de cinquante mille dollars américains (50'000.- USD), de sorte que ce montant se trouve désormais à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Les actionnaires ont aussitôt pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au: 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée de six ans à compter de ce jour:
- Monsieur Swen Grundmann, administrateur de sociétés, demeurant au 35 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Andries Benjamin Mostert, administrateur de sociétés, demeurant à 177 Panorama Drive, Constantia Kloof, Gauteng, Afrique du Sud; et
- Monsieur Gary De Decker, administrateur de sociétés, demeurant à 162 Hamilton Avenue, Craighall Park, Johannesburg, Gauteng, Afrique du Sud.
- 3. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires:

«PricewaterhouseCoopers S.à r.l.», avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS, Luxembourg, section B numéro 65 477).

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: O. DAL FARRA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14763. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011154552/508.

(110179597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Outlaw Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.967.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 20 octobre 2011.

La gérance

Référence de publication: 2011154582/12.

(110180314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Olajterv International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.320.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme Olajterv International S.A.

Signature

Référence de publication: 2011154584/12.

(110179770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Olympia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6835 Boudler, Maison 39. R.C.S. Luxembourg B 112.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154585/10.

(110179970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

OME Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OME S.A.

Gérant unique

Christelle Rétif / Pierre Stemper

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011154586/13.

(110179791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

OME Investment Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OME Investment S.A.

Gérant unique

Christelle Rétif / Pierre Stemper

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011154587/13.

(110179785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.



OME Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OME Investment S.A.

Christelle Rétif / Pierre Stemper

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011154588/12.

(110179793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

OME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 139.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OME S.A.

Christelle Rétif / Pierre Stemper Administrateur / Administrateur

D/f/ L LI: -: 00444E4E00/

Référence de publication: 2011154589/12.

(110179783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Omega Fenice S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 139.211.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 20 octobre 2011.

En conséquence de cette dénonciation, le contrat de domiciliation signé entre la société OMEGA FENICE S.A., 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 139.211 et TASL S.A. en date du 28 juin 2008 a pris fin au 20 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TASL S.A.

Référence de publication: 2011154590/12.

(110180081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Omega Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 55.200.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154591/10.

(110179661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

OPENB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.570.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire le 6 juin 2011:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Patricia JUPILLE et Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2017.



Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Pour OPEN B S.A.

Signature

Référence de publication: 2011154592/15.

(110180132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Orvieto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.188.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORVIETO S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011154594/11.

(110180184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

P.R.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011154595/11.

(110179667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Amromco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 62.686,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.319.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Amromco Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.319 (the Company). The Company was incorporated on June 6, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on August 24, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1944 at page 93296. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on September 16, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Amromco Holdings L.P., an exempted limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnerships of the Cayman Islands under number WK-48088,

hereby represented by Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record:

I. That Amromco Holdings L.P. is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).



- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine Romanian new lei (RON 9) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixty two thousand six hundred seventy-seven Romanian new lei (RON 62,677) represented by (i) sixty-two thousand six hundred and fifty-nine (62,659) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), two (2) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), two (2) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), two (2) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), two (2) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), two (2) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), two (2) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), two (2) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share), two (2) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and two (2) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share), having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each, to sixty two thousand six hundred eighty-six Romanian new lei (RON 62,686) by way of the issuance of (i) one (1) new Class A Share, (ii) one (1) new Class B Share, (iii) one (1) new Class C Share, (iv) one (1) new Class D Share, (v) one (1) new Class E Share, (vi) one (1) new Class F Share, (vii) one (1) new Class G Share, (viii) one (1) new Class H Share and (ix) one (1) new Class I Share of the Company, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each;
- 2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. by means of a contribution in kind;
- 3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;
- 4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
 - 5. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine Romanian new lei (RON 9) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixty two thousand six hundred seventy-seven Romanian new lei (RON 62,677) represented by (i) sixty-two thousand six hundred and fifty-nine (62,659) Ordinary Shares, two (2) Class A Shares, two (2) Class B Shares, two (2) Class C Shares, two (2) Class D Shares, two (2) Class E Shares, two (2) Class F Shares, two (2) Class G Shares, two (2) Class H Shares, and two (2) Class I, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each, to sixty two thousand six hundred eighty-six Romanian new lei (RON 62,686) by way of the issuance of (i) one (1) new Class A Share, (ii) one (1) new Class B Share, (iii) one (1) new Class C Share, (iv) one (1) new Class D Share, (v) one (1) new Class E Share, (vi) one (1) new Class F Share, (vii) one (1) new Class G Share, (viii) one (1) new Class H Share and (ix) one (1) new Class I Share of the Company, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to (i) one (1) new Class A Share, (ii) one (1) new Class B Share, (iii) one (1) new Class C Share, (iv) one (1) new Class D Share, (v) one (1) new Class E Share, (vi) one (1) new Class F Share, (vii) one (1) new Class G Share, (viii) one (1) new Class H Shares and (ix) one (1) new Class I Shares of the Company, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of nineteen million forty-three thousand two hundred eighty Romanian new lei (RON 19,043,280) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

- (i) nine Romanian new lei (RON 9) are allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) nineteen million forty-three thousand two hundred seventy-one Romanian new lei (RON 19,043,271) are allocated to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated October 17, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Certificate states in essence that:



- "- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet as per October 17, 2011 and booked under item "Liabilities / C. Non Subordinated debts / 6.Amounts owed to affiliated undertakings / a) becoming due and payable within one year" (the Balance Sheet);
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
 - the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valuated at at least nineteen million forty-three thousand two hundred eighty Romanian new lei (RON 19,043,280) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

The Certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

- " **5.1.** The share capital of the Company is set at sixty two thousand six hundred eighty-six Romanian new lei (RON 62,686) represented by:
- sixty-two thousand six hundred and fifty-nine (62,659) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
 - three (3) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
 - three (3) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
 - three (3) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
 - three (3) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
 - three (3) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
 - three (3) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
 - three (3) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
 - three (3) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
 - three (3) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),

in registered form, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-septième jour d'octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Amromco Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 1315, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.319 (la Société). La Société a été constituée le 6 juin 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 24 août 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1944, page 93296. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 16 septembre 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Amromco Holdings L.P., une société en commandite (exempted limited partnership) formée les lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe auprès de Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of exempted limited partnerships des Îles Caïmans sous le numéro WK-48088,

ici représentée par Annick Braquet, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que Amromco Holdings L.P. est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique).
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf Lei roumains (RON 9) afin de le porter de son montant actuel de soixante-deux mille six cent soixante-dix-sept Leu roumains (RON 62.677), représenté par (i) soixante-deux mille six cent cinquante-neuf (62.659) parts sociales ordinaires (collectivement, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, individuellement, une Part Sociale de Classe Ordinaire), (ii) deux (2) parts sociales de classe A (collectivement, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iii) deux (2) parts sociales de classe B (collectivement, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B),
- (iv) deux (2) parts sociales de classe C (collectivement, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe D), (v) deux (2) parts sociales de classe D (collectivement, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D), (vi) deux (2) parts sociales de classe E (collectivement, les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, une Part Sociale de Classe E), (vii) deux (2) parts sociales de classe F (collectivement, les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, une Part Sociale de Classe F), (viii) deux (2) parts sociales de classe G (collectivement, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G), (ix) deux (2) parts sociales de classe H (collectivement, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H), et (x) deux (2) parts sociales de classe I (collectivement, les Parts Sociales de Classe I et, individuellement, une Part Sociale de Classe I), ayant une valeur nominale d'un Leu roumain (RON 1) chacune, à soixante-deux mille six cent quatre-vingt-six Lei roumains (RON 62.686) par l'émission de (i) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A, (ii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe D, (v) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe D, (v) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe E, (vi) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe I de la Société, ayant une valeur nominale d'un Leu roumain (RON 1) chacune;
- 2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné au point 1. ci-dessus par une contribution en nature;
- 3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;
- 4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
 - 5. Divers.
 - III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf Lei roumains (RON 9) afin de le porter de son montant actuel de soixante-deux mille six cent soixante-dix-sept Leu roumains (RON 62.677), représenté par (i) soixante-deux mille six cent cinquante-neuf (62.659) parts sociales ordinaires Parts Sociales de Classe Ordinaire, (ii) deux (2) Parts Sociales de Classe A, (iii) deux (2) Parts Sociales de Classe B, (iv) deux (2) Parts Sociales de Classe C, (v) deux (2) Parts Sociales de Classe D, (vi) deux (2) Parts Sociales de Classe E, (vii) deux (2) Parts Sociales de Classe H, et (x) deux (2) Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale d'un Leu roumain (RON 1) chacune, à soixante-deux mille six cent quatre-vingt-



six Lei roumains (RON 62.686) par l'émission de (i) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A, (ii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe B, (iii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe C, (iv) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe B, (vi) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe E, (vi) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe F, (vii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe G, (viii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe I de la Société, ayant une valeur nominale d'un Lei roumain (RON 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe A, (ii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe B, (iii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe C, (iv) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe E, (vi) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe E, (vi) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe E, (vii) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe H, et (ix) une (1) nouvelle Part Sociale de Classe I de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de dix-neuf millions quarante-trois mille deux cent quatre-vingts Lei roumains (RON 19.043.280) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

L'apport en nature sera affecté de la manière suivante:

- (i) neuf Lei roumains (RON 9) sont affectés au compte de capital social de la Société; et
- (ii) dix-neuf millions quarante-trois mille deux cent soixante-et-onze Lei roumains (RON 19.043.271) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de l'apport en nature de la Créance sont certifiées inter alia par (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) et (ii) le bilan de la Société en date du 17 octobre 2011, signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat stipule en substance que:

- "- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est inscrite dans le bilan daté 17 octobre 2011 et enregistrée sous le point «Liabilities / C. Non Subordinated debts / 6. Amounts owed to affiliated undertakings / a) becoming due and payable within one year» (le Bilan);
- l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance:
 - la Créance est certaine, liquide et exigible;
- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la valeur de la Créance apportée à la Société est, selon le Bilan joint, d'au moins dix-neuf millions quarante-trois mille deux cent quatre-vingts Lei roumains (RON 19.043.280) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique, elle n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;
- toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès la réalisation de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le Certificat et le Bilan joint, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

- " **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-deux mille six cent quatre-vingt-six Lei roumains (RON 62.686), représenté par:
- soixante-deux mille six cent cinquante-neuf (62.659) parts sociales ordinaires (collectivement, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, individuellement, une Part Sociale de Classe Ordinaire),
- trois (3) parts sociales de classe A (collectivement, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A),
- trois (3) parts sociales de classe B (collectivement, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B),
- trois (3) parts sociales de classe C (collectivement, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C),



- trois (3) parts sociales de classe D (collectivement, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D),
- trois (3) parts sociales de classe E (collectivement, les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, une Part Sociale de Classe E),
- trois (3) parts sociales de classe F (collectivement, les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, une Part Sociale de Classe F),
- trois (3) parts sociales de classe G (collectivement, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G),
- trois (3) parts sociales de classe H (collectivement, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H),
- trois (3) parts sociales de classe I (collectivement, les Parts Sociales de Classe I et, individuellement, une Part Sociale de Classe I),

sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Leu roumain (RON 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 7.000.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46695. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152928/286.

(110178275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Patri Participations Holding, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 92.821.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154597/10.

(110180291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Patron GP III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.441.

Les comptes annuels pour la période du 13 juillet 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154598/11.

(110180293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 146.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154601/11.

(110179657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

PRIMATUM Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.268.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011154602/10.

(110179570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Projet Roumanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.247.

Extrait bu procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 octobre 2011

Les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, décident de nommer Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en tant qu'Administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

PROJET ROUMANIE S.A.

Référence de publication: 2011154605/15.

(110180235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Pyxis Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.793.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011154607/14.

(110179865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.



Laumor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 109.554.

1. La Société note le changement d'adresse de son associé Laganas Securities S.àr.l., dont le siège est désormais situé au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. La Société note également:

- a) le changement de (i) forme juridique et de (ii) dénomination sociale de son associé LOFIN S.A. qui, après les changements mentionnés aux points (i) et (ii), est devenue une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée EGAR S.à r.l.;
 - b) la migration de son associé EGAR S.à r.l. vers l'Italie, celui-ci se dénommant désormais Egar S.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laumor Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011154494/18.

(110179831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Poseidon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.990.

Auszug aus dem Beschluss der Gesellschafter Versammlung welche am 12.10.2011 in Luxembourg stattfand.

Erster Beschluss

Das Ausscheiden von den Administrateur en Frau Andrea Thielenhaus und von Frau Claudine Jander wurde angenommen und ihre Entlassung mit sofortiger Wirkung wurde bewilligt.

Zweiter Beschluss

Frau Martina Bahr, geb. am 29.07.1971 und Herr Laurent Maraschin. geb. am 31.08.1971, wurden als neue Administrateure der Firma mit dem Tage ernannt.

Ihre Vollmacht wird mit der Generalversammlung für das Jahr 2011 der Aktionäre die im Jahre 2012 stattfinden wird, enden

Die professionelle Adresse beider neuer Administrateure lautet: 74. Rue de Merl. L - 2146 Luxembourg. Luxembourg, 11.11.2011.

Référence de publication: 2011154622/18.

(110179917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Moonray European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 315.550,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.376.

Extrait des résolutions d'un Conseil de Gérance du 12 avril 2011

Il est résolu de nommer Monsieur Allan Pelvang Gérant de la Société, à compter du 13 avril 2011.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

Claude Hellers 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Edmund James Borgen Wrigley 17 West Common Way, Harpenden, Hertfordshire, Royaume Uni

Simon Fisk 25 Cannon Street, Londres, EC4M 5TA, Royaume Uni

Allan Pelvang 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Claude Hellers

Gérant

Référence de publication: 2011154533/17.

(110180046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck